PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de CARROS - 2, rue de l'Eusière 06510 CARROS, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Yannick BERNARD

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD

- Déclare la séance ouverte à 18 h 30 ;
- Procède à l'appel nominal ;
- Désigne le secrétaire de Séance en application de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Étaient Présents

Mesdames et Messieurs - Yannick BERNARD - Martine PASSERON - Julien JAMET - Fabienne BOISSIN - Christophe CŒUR - Christine HUERTAS - Alain SERVELLA - Valérie POZZOLI - Ludovic OTHMAN - Virginie SALVO - Sandra LEULLIETTE - Paul MITZNER - Sihem BEN KRAIEM - Frédéric KLEWIEC - Agnès WIRSUM - Olivier WSZEDYBYL - Alan TITONE - Brigitte LEFEVE - Patrice CONTINO - Géraldine PONS - Alain PERNIN - Sandra BERTIN - Léonard COMITE - Olivia CHAUVAC - Estelle BORNE - Stéphane REVELLO - Jean-Louis ALUNNO

Étaient excusés & représentés

Madame Stéphanie DENOYELLE représentée par Monsieur Ludovic OTHMAN
Monsieur Philippe RANSAN représenté par Monsieur Alan TITONE
Madame Marie-Christine LEPAGNOT représentée par Madame Estelle BORNE
Madame Evelyne DEPOYS représentée par Monsieur Jean-Louis ALUNNO
Madame Graziella SANTI représentée par Monsieur Stéphane REVELLO

Était absent

Monsieur Meddhi GHRIS

Secrétaire de séance

Madame Sihem BEN KRAIEM

Départs :

20 h 08 Madame Sihem BEN KRAIEM représentée par Madame Martine PASSERON
21 h 01 Madame Sandra BERTIN représentée par Madame Olivia CHAUVAC

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD annonce le quorum atteint, nous pouvons délibérer.

En préambule,

Monsieur **Yannick BERNARD**, le Maire, porte à la connaissance quelques rétrospectives des actions du mois depuis le 8 février 2023 à ce jour :

• Les mercredis du ski à Auron : 48 enfants du centre aéré sélectionnés en début d'année ont la joie d'y participer, également grâce au Conseil Départemental 06.

• Le 9 février 2023 : Sous l'action de Monsieur Alain SERVELLA, Adjoint en charge de l'urbanisme il y a une réunion sur la 'zéro artificialisation des sols', c'est une double initiative, de l'Adjoint, également de l'Ordre des Architectes PACA. Il s'agit d'une formidable réussite qui nous a permis de lever le voile sur cette question qui va désormais organiser nos plans locaux d'urbanisme.

• Le 13 février 2023 : un travail de Mesdames Géraldine PONS et Fabienne BOISSIN sur la campagne de sensibilisation sur l'épilepsie, un certain nombre de nos bâtiments tels que le parvis de la médiathèque et la mairie ont été éclairés en violet pour soutenir cette cause pendant plusieurs jours.

• 17 février 2023 : Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP, Sénatrice des Alpes-Maritimes est venue pour une visite du Centre de Santé. Nous avons, de plus, mis en évidence un certain nombre de problématiques qui touchent la commune de Carros dans le but de faire remonter ces difficultés auprès du Législateur par son intermédiaire.

• Le 19 février 2023 : très belle réussite pour 42 équipes de sport et de foot venues participer à un tournois organisé par le FCC au gymnase.

• Le 3 mars 2023 : nous avons inauguré les nouveaux véhicules municipaux en partenariat avec la société Infocom, sur ces véhicules, il y a des publicités qui sont souscrites par les commerçants, artisans et professionnels de la commune, à nouveau, une belle réussite.

• Le 3 mars 2023 : concert à guichet fermé, organisé par l'association les Frimousses de CARROS, à la salle Écovie, une belle occasion de valoriser le travail des 79 adhérents et des 16 assistantes maternelles qui œuvrent auprès de 64 enfants Carrossois, c'est sous une égide associative, c'est à souligner.

• Le 4 mars 2023 : 20 ans de la médiathèque André VERDET, en présence de Monsieur Antoine DAMIANI, notre Maire honoraire et l'ancienne Directrice Anne GIUJUZZA, et de nombreux acteurs.

• Le 6 mars 2023, lancement de la Semaine des droits des femmes en collaboration avec la passerelle avec une très belle exposition sur le regard porté sur la femme.

• Le 7 mars 2023 : Assemblée Générale du don du sang avec sa Présidente, Claudine HOSTEAUX, maintien du nombre de donneurs. La prochaine date sera communiquée dans le CARROS INFOS.

• Le 9 mars 2023 : réunion de concertation pour le local Tom et Flo, où plus d'une trentaine de Carrossois étaient présents sur ce site pour nous faire part d'échanges riches, intéressants et constructifs, pour nous permettre d'orienter le choix sur l'avenir de ce local. On est vraiment dans la concertation, au plus proche sur cette réunion, et cela a permis de recevoir de nouvelles demandes, ce qui nous permet de travailler plus en profondeur sur ce sujet.

• Le 10 mars 2023 : vents violents sur la commune de CARROS. Cela me permet de souligner le travail des agents des espaces verts qui ont effectué un travail remarquable de sécurisation d'un certain nombre de nos voiries, de nos chemins, du Parc Forestier, puisque plusieurs arbres sont malheureusement tombés ou étaient en grande fragilité, ce qui aurait pu occasionner des dégâts assez importants.

• Le 15 mars 2023 : formidable succès l'AS MONACO KIDS TOUR, c'est le village sportif qui est venu s'installer pour permettre aux jeunes de CARROS, à l'Espace Pierre JABOULET, de rencontrer un joueur pro et également de participer à pas mal d'activités autour du foot.

• Le 20 mars 2023 : lancement de la Semaine Nationale la petite enfance avec le relais petit enfance. Il a été proposé aux assistantes maternelles, enfants et parents, des ateliers sur le thème pop, explorer l'extraordinaire dans le quotidien, avec des programmes assez denses, des ateliers peintures, des parcours de motricité, de l'éveil sensorielle entre autres.

• Le 25 mars 2023 : nous avons participé à la Basket Black Night organisée par l'O.C.C.E. pour ses 30 ans du club, ils ont organisé un très joli spectacle avec des professionnels qui s'appellent les 'Barjots de cœur', à ceux qui ne l'ont pas encore vue, invitation à regarder la vidéo.

• Le 27 mars 2023 : Conseil Métropolitain, vote du budget primitif et dotations de solidarité.

• Le 30 mars 2023 : présence d'un certain nombre d'élus aux journées portes ouvertes du CFA avec une grande variété de propositions faites concernant de nouvelles formations. Récompense à notre apprentie pâtissière qui représente notre Région en finale du concours du meilleur apprenti de France, belle évolution pour ce métier.

• Le 30 mars 2023 : inauguration de l'ESAT LES PRES qui accueille des personnes en situation de handicap. Ouverture d'un local important sur la Zone Industrielle. Proposition de solutions professionnelles.

• Semaine olympique et paralympique, nous en reparlerons.

• Le 07 avril 2023 : remise des insignes de l'Ordre National du mérite à Monsieur Didier HUBER, salle des Plans, en présence du Préfet, de la Sénatrice Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame GUIT NICOL Pascale, Maire de GATTIERES, Monsieur Ladislas POLSKI, Maire de La Trinité au parcours exceptionnel.

• A noter deux rendez-vous :

- Le 15 avril 2023 aura lieu la Foire de Printemps, rue de l'Aspre de 9 h 00 à 14 h 00.
- Le Weekend suivant 22 & 23 avril 2023, notre traditionnelle Fête des Fraises.

Monsieur le Maire **Yannick BERNARD**, laisse la parole à Monsieur Frédéric KLEWIECK.

Monsieur **Frédéric KLEWIECK** fait part de son souhait de démissionner en qualité d'Elu, Conseiller Municipal délégué à l'Evènementiel en raison de ses nouvelles missions professionnelles.

Monsieur Frédéric KLEWIECK remercie Monsieur le Maire ainsi que tous les membres du Conseil Municipal pour la confiance qui lui ont témoignés. Néanmoins, il reste attaché au projet issu d'une belle dynamique pour les Carrossois qu'il a pris plaisir à défendre et auquel il y contribuera de façon plus modeste.

Monsieur Frédéric KLEWIECK exprime toute son amitié, son dévouement et son engagement liés aux projets. Il salue ses amis, tous les membres du Conseil Municipal ainsi que tous les Carrossois.

Monsieur le Maire **Yannick BERNARD** le remercie et souligne l'importance de son travail. Cette décision responsable fait preuve de franchise.

AFFAIRES GENERALES & FINANCIERES

35/2023 - Budget Principal, M14- Approbation du Compte de Gestion 2022 & Annexe Compte de Gestion 2022 et Annexe 1.A Compte de Gestion 2022

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Considérant que, la comptabilité communale fait intervenir deux agents, le Maire en tant qu'ordonnateur, et le Comptable de la collectivité, l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé doit passer par l'approbation des documents comptables émanant de chacun d'eux ;

Considérant que, le vote du compte de gestion du comptable est un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes ;

Considérant que, le compte administratif du Maire fera l'objet d'un autre rapport, au cours de cette même assemblée ;

Considérant que, le compte de gestion du receveur est un document de synthèse retraçant toutes les opérations de gestion de l'année qui rend compte de la comptabilité patrimoniale de la collectivité et va au-delà de la comptabilité administrative tenue par le Maire en tant qu'ordonnateur ;

Considérant que, cette comptabilité retrace non seulement les opérations budgétaires mais aussi celles effectuées avec des tiers, les opérations de trésorerie, les mouvements du patrimoine et les valeurs d'exploitation ;

Considérant que, la comptabilité du Trésorier fait ressortir des résultats identiques à ceux de la comptabilité de la Commune de Carros ;

Considérant que, la commune de Carros s'est assurée que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il convient de statuer, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant qu'il convient de statuer, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant que, toutes les opérations sont justifiées ;

Considérant que, le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal présente les résultats suivants :

Monsieur le Maire présente l'ensemble des documents sur écran et argumente par des informations utiles.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- D'approuver les dispositions ci-dessus,

• D'approuver que, le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune de Carros, établi par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,

• De donner quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier Principal de la commune de Carros,

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : en ce qui concerne les pouvoirs, pour plus de facilité, il est demandé de signaler les consignes de vote.

Le vote est unanime.

Pour : 26

Abstentions : 6, Estelle BORNE ; Stéphane REVELLO ; Jean-Louis ALUNNO et **Pouvoirs :** Marie-Christine LEPAGNOT ; Evelyne DEPOYS ; Graziella SANTI.

36/2023 - Budget Principal, M14- Approbation du Compte Administratif 2022 & Annexe Maquettes C.A. 2022

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD donne la parole au Rapporteur **Monsieur Julien JAMET** qui présentera ce point.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD désigne **Madame Martine PASSERON** qui procèdera au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles *cités sur la délibération*, relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que Monsieur le Maire pour présider au vote du compte administratif, et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ainsi que son article L. 21-2131 relatif à l'adoption du compte administratif du compte de gestion.

Considérant que, le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire,

Considérant que, le compte administratif permet par conséquent d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Considérant que, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur,

Considérant que, Monsieur le Maire, ainsi que le Président de la délégation spéciale, ordonnateurs, ont normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget communal de la

Commune de Carros, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Considérant que, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées et les soumet, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Considérant que, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2022 joint en annexe,

Considérant que, la balance générale 2022 du budget principal de la commune de Carros vous est présentée à l'aide d'un tableau,

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Carros soumis à son examen, tel qu'il est présenté à l'assemblée,

• De déclarer toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés, ni reportés, comme annulés,

• De fixer l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 à 3 133 912,94 €,

• D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le vote est unanime.

Pour : 25

Abstentions : 6, Estelle BORNE ; Stéphane REVELLO ; Jean-Louis ALUNNO et **Pouvoirs :** Marie-Christine LEPAGNOT ; Evelyne DEPOYS ; Graziella SANTI.

37/2023 - Affectation du Résultat du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Considérant que l'affectation des résultats intervient après constatations des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et que les résultats doivent être intégrés à la décision budgétaire qui suit le compte administratif ;

Considérant qu'il faut prendre en compte différents éléments :

- Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement : on ajoute le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice N à celui de l'année précédente (déficit ou excédent reporté),

- Le résultat d'exécution de la section d'investissement : comme ci-dessus, c'est le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice N auquel on ajoute l'excédent ou le déficit de l'année précédente,

- Les Restes à Réaliser (RAR) : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Ces RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement,

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2022, les résultats vous sont présentés à l'aide d'un tableau explicatif et détaillé (résultat de fonctionnement 2022 & Résultat d'investissement 2022 ; Résultat Global à affecter au compte 1068 & Résultat de l'exercice à reporter au chapitre R002) ;

Considérant qu'il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2022, de 3 934 522,66 €, de la façon suivante :

- En recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de : 800 609,72 €,
- En recettes de fonctionnement au chapitre 002 pour un montant de : 3 133 912,94 €.

Considérant qu'il convient aussi de reprendre au budget primitif 2023 les restes à réaliser selon la répartition suivante :

- En dépenses : 301 040,29 €,
- En recettes : 331 941,19 €.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 (Résultat de fonctionnement reporté – Excédent) pour 3 133 912,94 € au chapitre 002.

• D'affecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022 (Résultat d'investissement reporté – Déficit) pour 800 609,72 € au compte 1068.

• D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

INTERVENTION

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « je m'exprime sur les *trois délibérations précédentes. Vous êtes le seul responsable de ces approbations d'affectations de résultats. Aussi, nous ne nous associerons pas aux plébiscites de votre Majorité. Voter contre serait un geste enfantin et inutile contenu des forces en présence. Nous nous abstiendrons et serons vigilants sur le Procès-Verbal de ce Conseil Municipal afin qu'il n'y ait pas l'unanimité de l'assemblée délibérante. Et, nous nous abstenons également pour ce point ».*

Le vote est unanime.

Pour : 26

Abstentions : 6 : Estelle BORNE ; Stéphane REVELLO ; Jean-Louis ALUNNO et **Pouvoirs :** Marie-Christine LEPAGNOT ; Evelyne DEPOYS ; Graziella SANTI.

38/2023 - Bilan de clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiements de l'opération 201701 Échéancier de l'autorisation de programme Simone VEIL- Exercice **2022**

*Rapporteur : **Yannick BERNARD,** Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Considérant, le montant actuel de l'autorisation de programme fixé à 5 640 000 € ;
Considérant que, l'autorisation de programme n° 201701 – Construction de l'école Simone Veil, a été exécutée sur l'exercice 2022 à hauteur de 11 066,42 € sur les 420 608,36 € de crédits de paiements votés sur l'exercice ;
Considérant qu'il n'est pas nécessaire, de revaloriser le coût global de cette autorisation de programme, la commune de Carros n'ayant pas identifié de nouvelles dépenses nécessaires à la continuité de cette opération ;
Considérant que, les crédits non consommés doivent être reportés sur les exercices suivants en ajustant le phasage de l'opération comme présenté dans le tableau AP & CP ;

5 640 000 € correspond à la totalité. Un résultat cumulé de 5 219 391,64 €. On avait ouvert des crédits de paiement à tout type de l'exercice N, donc l'année dernière à 420 608 €, on a utilisé 11 066,42 €. Il restera à financer pour les exercices, au-delà, 409 541 €.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'approuver le bilan de l'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 201701 – Construction école Simone Veil pour l'année 2022, énoncé ci-dessus,
• D'autoriser la mise à jour de l'autorisation de programme n° 201701 « Construction de l'école Simone Veil » comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
ECOLE/2017 CONSTRUCTION ECOLE SIMONE VEIL	5 640 000,00	0,00	5 640 000,00	5 219 391,64	420 608,36	11 066,42	409 541,94

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD poursuit en indiquant avoir reçu une demande indemnitaire, d'une des entreprises qui a réalisé une grande partie du chantier (le gros œuvre en particulier), et qui conteste une partie de la réalisation. Elle demande une indemnité d'1 600 000 € à la collectivité. Nous ne sommes pas, pour l'instant, devant les tribunaux, en revanche, nous sommes dans une chambre paritaire d'analyse, comité consultatif de règlement amiable des différends en matière de Marchés Publics. Nous allons gérer efficacement ce dossier en veillant à ce que cette demande ne vienne pas grever le budget déjà contraint de la commune. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier préoccupant.

Le vote est unanime.

20 h 08 : Sihem BEN KRAÏEM avait donné pouvoir à Martine PASSERON et quitte la séance.

39/2023 - Vote du Budget Primitif 2023

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2121-29, L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 165/2022 du conseil municipal du 13 décembre 2022, portant autorisation d'avances de subventions 2023 pour les associations Carrossoises, avant le vote du budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 167/2022 du conseil municipal du 13 décembre 2022, portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, non comprises dans une autorisation de programme, avant le vote du budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 03/2023 du conseil municipal du 10 janvier 2023, portant autorisation d'avances sur la subvention d'équilibre à verser au CCAS, avant le vote du budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 18/2023 du conseil municipal du 28 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 36/2023 du conseil municipal du 11 avril 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la délibération n° 37/2023 du conseil municipal du 11 avril 2023 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Considérant, les orientations budgétaires « retraçant les informations financières essentielles », permettant de saisir les principaux enjeux de budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant le projet de budget primitif 2023 du budget principal, présenté en annexe de la présente délibération, conformément aux maquettes des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que, la commune intervient dans les domaines de compétences qui lui sont conférés notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, de gestion des écoles maternelles et primaires, d'actions sportives, évènementielles et culturelles,

Considérant que, ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal, qu'elles illustrent l'engagement des politiques de la municipalité et qu'elles sont adaptées aux carrossois,

Considérant que, le budget Primitif 2023 de la commune a pour finalité de répondre à ces missions,

Considérant que, pour se prémunir des risques juridiques, il est nécessaire de constituer une provision de 100.000€,

Considérant qu'une provision doit aussi être constituée, dès lors, que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences engagées par le comptable public, compte tenu de la situation du tiers,

Considérant que, pour se conformer aux usages, et conformément aux estimations des services de la Trésorerie, il est proposé au budget primitif 2023, d'abonder la provision pour créance douteuse existante de 16.000€, correspondant environ à 16% des créances de plus de deux ans,

Considérant que, dans la continuité des éléments évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2023 se présente de façon équilibrée comme suit :

			Dépenses	Recettes
			BP 2023	BP 2023
REALISATIONS DE L'EXERCICE N (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	28 136 795,65	25 002 882,71
	Section d'investissement	B	6 238 578,89	7 070 089,51
	TOTAL		34 375 374,54	32 072 972,22
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	3 133 912,94
	Report en section d'investissement (001)	D	831 510,62	0,00
	TOTAL		831 510,62	3 133 912,94
	TOTAL fonctionnement (Réalisations+Reports)	A+C	28 136 795,65	28 136 795,65
	TOTAL investissement (Réalisations+Reports)	B+D	7 070 089,51	7 070 089,51
	TOTAL (Réalisations+Reports)	A+B+C+D	35 206 885,16	35 206 885,16
RESTE A REALISER N A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		
	Section d'investissement	F		
	TOTAL	E+F	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	28 136 795,65	28 136 795,65
	Section d'investissement	B+D+F	7 070 089,51	7 070 089,51
	TOTAL	A+B+C+D+E+F	35 206 885,16	35 206 885,16

Considérant, la présentation synthétique du budget primitif 2023 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2022+DM 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	4 640 018,21	4 545 747,01	4 386 373,43	4 957 537,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 529 595,91	14 758 025,91	14 553 326,76	14 836 853,50
014	Atténuation de produits	182 850,70	197 450,70	168 977,70	182 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 953 221,79	2 922 715,49	2 850 726,69	3 042 887,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**22 305 686,61**	**22 423 939,11**	**21 959 404,58**	**23 019 277,95**
66	Charges financières	448 645,70	457 070,70	453 182,05	402 693,21
67	Charges exceptionnelles	138 075,00	233 575,00	231 509,08	86 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00	19 987,00	19 986,92	116 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**22 902 407,31**	**23 134 571,81**	**22 664 082,63**	**23 624 371,16**
023	Virement à la section d'investissement	2 834 227,04	2 834 227,04	0,00	3 974 257,14
042	Opération ordre transfert entre section	617 807,84	617 807,84	617 807,84	538 167,35
043	Opération ordre interieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**3 452 034,88**	**3 452 034,88**	**617 807,84**	**4 512 424,49**
TOTAL DE L'EXERCICE		26 354 442,19	26 586 606,69	23 281 890,47	28 136 795,65
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information					
D 001 Déficit de fonctionnement reporté N-1		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		26 354 442,19	26 586 606,69	23 281 890,47	28 136 795,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2022+DM 2022	CA 2022	Propositons 2023
013	Atténuations de charges	182 300,00	182 300,00	261 934,94	280 664,00
70	Produits services, domaine et ventes diverses	1 254 050,00	1 254 050,00	1 466 784,54	1 439 473,00
73	Impôts et taxes	17 916 866,87	17 916 866,87	18 021 792,10	18 283 373,00
74	Dotations et participations	3 409 886,00	3 548 495,00	3 711 163,19	3 565 978,00
75	Autres produits de gestion courante	1 246 801,00	1 246 801,00	1 281 129,52	1 341 600,00
Total des recettes de gestion courante		**24 009 903,87**	**24 148 512,87**	**24 742 804,29**	**24 911 088,00**
76	Produits financiers	57 923,40	57 923,40	57 923,40	46 794,71
77	Produits exceptionnels	48 625,00	139 680,50	175 195,52	42 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**24 116 452,27**	**24 346 116,77**	**24 975 923,21**	**25 000 382,71**
		0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
043	Opération ordre interieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**2 500,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
TOTAL EXERCICE		24 116 452,27	24 348 616,77	24 978 423,21	25 002 882,71
Pour information		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1		**2 237 989,92**	**2 237 989,92**	**2 237 989,92**	**3 133 912,94**
TOTAL GENERAL		26 354 442,19	26 586 606,69	27 216 413,13	28 136 795,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022+RAR 2022	BP+RAR+DM 2022	CA 2022	RAR	Propositons 2023	TOTAL 2023 (RAR+VOTE)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	186 350,00	186 350,00	34 020,50	37 964,00	214 022,60	251 986,60
204	Subventions d'équipements versées	340 993,00	340 993,00	17 517,80	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 839 954,76	2 806 954,96	771 077,86	125 654,40	3 255 755,00	3 381 409,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 840 346,69	1 840 346,69	1 341 854,74	137 421,89	15 000,00	152 421,89
	Total des opérations d'équipement	420 608,36	420 608,36	11 066,42	0,00	238 357,00	238 357,00
Total des dépenses d'équipement		**5 628 252,81**	**5 595 253,01**	**2 175 537,32**	**301 040,29**	**3 753 134,60**	**4 054 174,89**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	10 904,00	10 904,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 499 646,72	3 532 646,72	3 527 464,59	0,00	2 171 000,00	2 171 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régies...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 499 646,72**	**3 532 646,72**	**3 527 464,59**	**0,00**	**2 181 904,00**	**2 181 904,00**
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 127 899,53**	**9 127 899,73**	**5 703 001,91**	**301 040,29**	**5 935 038,60**	**6 236 078,89**
040	Opérations d'odre de transfert entre sections	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**2 500,00**	**2 500,00**	**2 500,00**	**0,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
TOTAL DE L'EXERCICE		**9 130 399,53**	**9 130 399,73**	**5 705 501,91**	**301 040,29**	**5 937 538,60**	**6 238 578,89**
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**209 831,78**	**209 831,78**	**209 831,78**	**0,00**	**831 510,62**	**831 510,62**
TOTAL GENERAL		**9 340 231,31**	**9 340 231,51**	**5 915 333,69**	**301 040,29**	**6 769 049,22**	**7 070 089,51**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022+RAR 2022	BP+RAR+DM 2022	CA 2022	RAR	Propositons 2023	TOTAL 2023 (RAR+VOTE)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 167 141,82	2 167 141,82	1 370 327,82	331 941,19	36 966,00	368 907,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 176 535,53	2 176 535,53	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	126 355,00	126 355,00
Total des recettes d'équipement		**4 343 677,35**	**4 343 677,35**	**3 170 327,82**	**331 941,19**	**163 321,00**	**495 262,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	625 750,00	625 750,00	648 282,20	0,00	174 000,00	174 000,00
1068	*Excédents de fonctionnement capitalisées*	316 082,86	316 082,86	*316 082,86*	0,00	800 609,72	800 609,72
138	Autres subventions d'investissement non transférables	273 872,00	273 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	4 007,93	0,00	2 100,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régies...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	327 314,42	327 314,42	327 314,42	0,00	338 443,11	338 443,11
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	747 250,00	747 250,00
Total des recettes financières		**1 544 519,28**	**1 544 519,28**	**1 295 687,41**	**0,00**	**2 062 402,83**	**2 062 402,83**
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**5 888 196,63**	**5 888 196,63**	**4 466 015,23**	**331 941,19**	**2 225 723,83**	**2 557 665,02**
021	Virement de la section de fonctionnement	2 834 227,04	2 834 227,04			3 974 257,14	3 974 257,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	617 807,64	617 807,84	617 807,84		538 167,35	538 167,35
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		**3 452 034,68**	**3 452 034,88**	**617 807,84**	**0,00**	**4 512 424,49**	**4 512 424,49**
TOTAL EXERCICE		**9 340 231,31**	**9 340 231,51**	**5 083 823,07**	**331 941,19**	**6 738 148,32**	**7 070 089,51**
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
TOTAL		**9 340 231,31**	**9 340 231,51**	**5 083 823,07**	**331 941,19**	**6 738 148,32**	**7 070 089,51**

L'annexe : Maquettes Budget Primitif 2023 est présentée et argumentée par Monsieur le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune, par chapitre et par nature et par autorisation de programme,

De donner à Monsieur le Maire, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges, d'un montant de 100.000€ pour se prémunir des risques liés aux dossiers contentieux existants notamment en matière d'urbanisme et de personnel,

D'abonder la provision pour créances douteuses existante au compte 6817, de 16.000€, pour faire face aux risques de non-recouvrement des créances de plus de 2 ans, soit une provision globale après constitution 2023 de 35 986,92€,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette présente délibération.

INTERVENTIONS

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « *lors du débat budgétaire du 28 mars 2023, j'ai attiré votre attention sur l'impossibilité pour l'opposition, de pouvoir effectuer un travail approfondi sur les délibérations en général, et le budget en particulier. Du fait de votre choix délibéré, de fixer les séances du Conseil Municipal le mardi et de respecter strictement le délai légal de transmission des informations. Le couplage de ces deux éléments avec un week-end consacré à la famille au milieu, rendant impossible, l'étude approfondie des dossiers, il n'est donc même pas envisageable d'avoir un débat constructif. N'ayant pu à cette date du 28 mars, terminer mon intervention interrompue par les crises d'indignation de vos policiers qui se considèrent au même niveau que l'opposition, sans tenir compte de l'accès au Personnel qualifié de la Mairie. Je la complète aujourd'hui par la disposition que vous avez choisie de la répartition des Conseillers dans cette salle du Conseil. L'opposition est coupée en deux. Cela pourrait se comprendre s'il y avait plusieurs groupes, mais ce n'est pas le cas, cette disposition représente une entrave à nos échanges internes, et nuis à la qualité de nos interventions. Nos positions respectives font également obstacles à la tenue d'un débat équilibré. Vous n'ignorez pas que la gestuelle et les expressions des visages font partie de l'échange. Elles comptent au moins autant que les paroles. Or, vous parlez aux rares spectateurs présents, à la caméra et à travers les quelques citoyens qui suivent ce Conseil mais jamais à l'opposition, votre principal interlocuteur. De notre côté, nous n'avons le choix que de parler un mur ou à nos colistiers, mais, jamais à vous, sauf, à nous contorsionner et de ce fait à tourner le dos à nos concitoyens. La clarté et la qualité des débats gagneraient donc grandement un retour à l'ancien ovale de la table du Conseil. Je ne fais cependant aucune illusion. Sur le budget proprement dit, j'ai de nouveau cherché en vain où se cachait la part 2023 des 5 000 000 € du projet des Plans et de CARROS, mais j'en profite également, pour faire remarquer à l'Assemblée et à nos concitoyens que votre projet sur cinq ans débordera de cette mandature. Et, que vous faites comme vos prédécesseurs que vous critiquez allègrement sur ce point. Vous en verrez par avance que les choix budgétaires de votre successeur qui ne sera pas forcément vous. Vous l'avez sans doute deviné ou pas, le vote du budget étant un acte évidemment politique, nous voterons contre ce budget* ».

Madame Estelle BORNE : « *Monsieur le Maire, je rebondis par rapport à ce que vous avez dit parce que je n'ai rien préparé, si ce n'est, de vous avoir écouté, vous parlez d'un problème d'effondrement de la falaise pour lequel vous êtes en train de vous en occuper et qui concerne un administré. Je vous rappelle qu'il y a depuis quatre à cinq ans, entre le Panorama et les Lavandes, un gros problème d'affaissement. Il y a eu une étude faite, mais on ne sait pas où cela en est. Il s'agit quand même d'une copropriété de 90 personnes, au-dessus, et en dessous une soixantaine. On se pose toujours la question ? Si cela doit être fait rapidement, le fait est qu'il faudrait savoir pour qu'on puisse au moins budgétiser d'ici un ou deux ans les travaux, parce que là rien n'a été fait, le plastique est depuis 2018 - 2019 dans le même état, les barrières sont toujours par terre, jamais rien n'a été ramassé. J'invite les personnes du service technique et des Élus qui s'occupent des espaces verts notamment à venir voir un peu le talus, et, comprendre ce qu'on peut faire en tout cas étudier le dossier.*

Vous parlez ensuite des caméras, je suis absolument d'accord pour que vous installiez un maximum de caméras. Le fait est qu'il y a peu de temps, des personnes ont eu leur voiture endommagée, se sont rendus directement à la Police Municipale pour pouvoir visionner la caméra mais elle ne fonctionnait pas. C'est celle qui se trouve au-dessus de la piscine, sur le petit chemin, sur un parking privé, elle est en dehors mais qui ne fonctionne pas. Je voulais savoir s'il nous était possible de nous procurer la liste de toutes les caméras, connaître leur date de mise en service, et, si c'est possible nous dire si elles fonctionnent car la personne est un peu dépitée parce qu'elle n'a pas pu se retourner contre la personne qui avait abîmé sa voiture.

Enfin la dernière chose, vous parlez de reboisement, je suis d'accord. Qu'avez-vous prévu compte-tenu du risque de sécheresse annoncé pour cet été sur le débroussaillement de tous les sites de la collectivité au niveau des forêts communales, et est-ce que vous avez alerté les riverains, les administrés par rapport à leur terrain. On risque d'avoir de gros problèmes cet été comme chaque année, mais maintenant ceux-ci deviennent plus important. Ce sont mes trois questions que je vous pose ici ».

Monsieur Stéphane REVELLO : « *cette délibération fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu deux semaines plus tôt, ce sont vos choix politiques qui sont dans votre présentation. On n'aurait, bien entendu, pas fait les mêmes, on aurait pu éventuellement se rejoindre, sur la sécurité, néanmoins, on s'aperçoit que la tentative d'annualisation des agents ne permet pas d'avoir forcément une couverture correcte sur toute la semaine, à des horaires qu'il y a pu y avoir aux périodes passées. Ici encore, on ne se rejoint pas là-dessus, tant sur votre choix politique que sur votre bilan futur, on ne vous suivra pas ».*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : s'agissant d'un sujet sur les problématiques des falaises, nous avons quatre secteurs concernés sur la commune. Des études ont été faites. Le budget, avant les hausses, était prévu à plus de 800 000 € pour sécuriser les terrains. Nous nous sommes retournés vers les bureaux d'études qui nous ont priorisés les chantiers les plus urgents à réaliser. Cette année, nous sommes amenés à effectuer un autre chantier que celui que vous précisez. Nous ferons passer le budget global et la manière dont il est mis en œuvre. Il s'agit de sujets anciens. La réalité est que, vous l'avez dit, depuis 2018, ces sujets sont en suspens. Je le déplore comme vous, et, ma majorité sera la première à gérer et à régler cette difficulté. Avec fierté, nous allons réellement mettre à l'abri un certain nombre de personnes. C'est une chose importante de partager avec vous complètement cette logique de risques, notamment avec la sécheresse.

En ce qui concerne votre deuxième question, je vous confirme bien que nous avons prévu de respecter le cadre des obligations légales de débroussaillement sur les parcelles communales. C'est pour moi-même et pour les collègues qui travaillent aux espaces verts une exigence. Nous ne pouvons pas être exigeant vis-à-vis des propriétaires qui ne réalisent pas leurs OLD si la commune elle-même ne le fait pas. Cette année, comme les années précédentes le débroussaillement sera fait sur les parcelles qui sont la propriété de la commune.

Une nouveauté à CARROS, l'année dernière nous avons procédé à des contrôles pédagogiques sur les obligations légales de débroussaillement chez un certain nombre de propriétaires. Certains d'entre eux l'ont mis en œuvre mais d'autres pas. L'Office National des Forêts (ONF) vérifie après les contrôles pédagogiques s'il y a eu une action de mise en œuvre. Cette année, de nombreux contrôles sont prévus, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure du déroulement de ces contrôles. Les propriétaires qui n'exécutent pas totalement ou partiellement leurs obligations légales de débroussaillement risquent d'être verbalisés puisqu'il en va de la sécurité de tout le monde.

Par ailleurs, j'annonce une information très importante et vous remercie d'avoir soulevé le sujet des caméras. Aucun administré, ni aucun élu n'a la possibilité de venir visionner les caméras. La règle veut que le Maire décide. C'est la Loi qui le précise, pour permettre de visionner les caméras, c'est la Gendarmerie qui demande, exploite les vidéos et qui les met ou pas à disposition de la Justice. Il faut qu'il y ait un dépôt de plainte, une enquête, un auteur, qu'il soit identifié et seulement dans ce cadre les images sont transmises. Concernant la liste des caméras et leurs fonctionnements, je peux vous tenir informé lors de chaque Conseil du nombre de

caméras qui fonctionnent où qui dysfonctionnent. Toutes nos entrées de villes seront surveillées et analysées. Le travail d'enquête est réalisé par la Gendarmerie.

Sachez que nous avons un nouveau contrat depuis quelques mois avec un nouvel opérateur qui assure la maintenance des caméras. Ainsi, un point très précis m'est présenté tous les lundis matin pour m'informer du nombre de caméras qui sont en fonction ou pas. Il existe quelques difficultés particulières.

S'agissant de la demande de Monsieur Jean-Louis ALUNNO, je comprends que si vous aviez les éléments bien plus en avance vous seriez plus efficace. Le travail est colossal et à quelques minutes de l'envoi réglementaire des délibérations, nous sommes encore en train d'effectuer des ajustements pour que nous puissions vous présenter un budget.

La collectivité met à votre disposition des moyens pour pouvoir exercer pleinement votre mission en qualité d'Élu. Je pense qu'il y a le temps, j'ai été de 2008 à 2020 dans l'opposition pour préparer les Conseils Municipaux, c'est beaucoup de travail, d'investissement, dans le temps imparti cependant, cela me semble faisable.

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « *sérieux, quand même, en trois jours c'est impossible* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : pour en faire une analyse avec la sagacité de vos compétences sur ce sujet, je pense qu'en trois jours vous pouvez déterminer quels sont les éléments importants ou pas. Pour preuve, Monsieur Stéphane REVELLO a fait un certain nombre de remarques, cela veut bien dire qu'il a analysé les documents. Nous respectons bien évidemment cela, ce qui signifie qu'il y a quand même un travail d'analyse qui a été fait.

Sur la notion des 5 000 000 € des Plans, il s'agit des termes de la convention d'intervention foncière sur le PLAN DE CARROS, je vous ai déjà expliqué quel était notre volonté sur ce sujet. Nous ne sommes pas en train d'obérer l'avenir bien au contraire, nous le préservons en nous dotant des moyens juridiques pour pouvoir répondre à ces enjeux.

Les décisions que je prends aujourd'hui et celles que nous avions déjà prises, sont conformes aux engagements de mandat. Elles auront sans doute des effets sur les autres mandatures présentent dans l'avenir. Pour ma part, une gestion en bon père de famille me semble plutôt ambitieuse et vertueuse pour préparer l'avenir et gérer ce qui va se passer en termes de constructions sur le PLAN DE CARROS.

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « *c'est exactement ce qu'ont fait vos prédécesseurs. Engager des travaux, des crédits, ils ont mordu sur les mandatures suivantes et c'est tout à fait logique et normal donc arrêtez de critiquer cet état de fait* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : je vous invite à regarder la première ligne, le total des grandes opérations :

- En 2015, la mandature précédente a investi 25 000 € ;
- En 2016 elle investit 20 000 € donc nous sommes bien à l'issue du dernier mandat de Monsieur DAMIANI, il n'y a rien qui touche le mandat précédent, nous sommes d'accord ou pas ?
- Sur 2017, dépenses de 156 000 € ;
- En 2018, cela augmente un peu puisqu'il y a certains projets que vous avez dû financer, nous sommes à 1 288 000 € ;
- En 2019, toujours le paiement d'une partie de vos activités 2 542 000 € regardez bien.

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « *c'est exactement ce qui va se passer pour vous concernant vos projets de CARROS qui impactera la mandature suivante à partir de l'année prochaine peut-être* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : Non, justement, nous ne dépensons pas de l'argent que nous n'avons pas. La mandature que j'ai l'honneur de diriger a dépensé dans les grands projets 5 326 000 €. En 2021 nous payons 2 841 000 €. En 2022, 1 101 000 €. Et que sur le budget 2023, pour finaliser le paiement de l'Ecole Simone VEIL nous sommes à 291 000 €. En additionnant nous arrivons à presque 8 000 000 € d'investissements de projets qui ont été décidés par une autre mandature, qui sont réalisés par la nôtre. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin en termes d'analyse.

Nous payons collectivement des décisions qui n'étaient pas les nôtres sur un certain nombre de sujets. Si vous voulez revenir sur des années antérieures, par exemple, Monsieur Pierre JABOULET a eu le mérite de laisser la Mairie, quasiment sans dette, il y avait des réserves foncières à tous les niveaux et il n'y avait pas de recours à l'emprunt à l'époque.

Nous pouvons discuter, et je sais que si nous comparons la première année pleine de mandat 2015, la précédente mandature investi 25 000 €, ma première année pleine on investit 5 528 000 € sur des décisions que nous n'avons pas prises. Je vous rappelle que ma première grosse décision, alors vous n'étiez pas encore Conseiller Municipal, date de fin juillet 2020, cela a été de souscrire un emprunt de 4 000 000 €. Il faut quand même l'entendre, en signant le contrat je ne pouvais qu'être d'une sérénité toute relative. C'est quelque chose d'important à savoir. Je pense avoir répondu à toutes vos questions.

Madame Estelle BORNE : « *je reviens sur la route des Plans, vous savez, je vous avais présenté une intervention concernant le passage piéton pour l'arrêt de bus qui se trouve au croisement du chemin de la Téréhentine. Nous avons toujours ce problème pour les enfants qui traversent, ils n'ont pas de passage piéton ce qui est très dangereux. Depuis deux, trois mois j'ai laissé un peu tomber dans la mesure où je pensais que Monsieur SERVELLA s'en était occupé, je voulais savoir où cela en était puisque le danger est toujours présent. Il n'y a pas passage piéton. Il faudrait juste avancer l'arrêt de bus, de façon que l'on ne soit pas embêté* ».

Monsieur Alain SERVELLA : *ce n'est pas l'urbanisme, ce sont les services techniques. Je ne me suis absolument pas occupé de cela. C'est la Métropole.*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : je vais vous donner des explications sur ce sujet avant de céder la parole à Monsieur Ludovic OTHMAN. Sur le chemin de la Téréhentine, il y a plusieurs difficultés, la première (nous avons mis un terme à l'utilisation des plots béton qui se trouvaient sur le cheminement piéton, cela a été supprimé), la sécurité s'est améliorée. La Métropole a avancé sur un projet de plateau traversant qui permettrait d'apaiser la circulation et d'assurer une sécurité meilleure. Malheureusement, dans l'avancée du projet, ils se sont aperçus que la route n'appartenait pas à la collectivité mais à des particuliers. Nous tentons donc de racheter la route des Plans, c'est incroyable mais nous devons racheter une partie de la route des Plans pour nous permettre de faire ces investissements. Il s'agit bien de la route des Plans et Téréhentine, raison pour laquelle cela prend un peu de retard. Et dans la même optique la Téréhentine ne nous permet pas de réaliser les trottoirs. Nous sommes en cours de négociation avec les propriétaires, pour essayer d'acquérir quelques mètres de largeur sur une longueur relativement importante pour nous permettre de réaliser ces trottoirs.
Cela me permet faire la connexion avec la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans l'idée que nous avons de ce qui doit se passer sur la Porte des Plans, ce type de sujet devrait être anticipé.

Au bas du chemin de la Téréhentine, c'est la totalité de la voie qui appartient à des particuliers. La Métropole nous indiquait la chose suivante 2012 - 2014 toutes les voiries simples ont été intégrées dans le domaine métropolitain en termes de gestion. De 2014 - 2020, un travail de régularisation devait être fait sur toutes ces voiries qui sont encore la propriété des personnes. Mais, ce travail n'a pas été réalisé à CARROS. Aujourd'hui, nous sommes obligés de nous consacrer à cette mission.

Vous imaginez, il faut aller voir des propriétaires, leur dire, « *écoutez, vous êtes propriétaire de quelques mètres carrés, il faut que nous passions devant le notaire, que nous fassions intervenir un géomètre* ». Lorsque les

personnes sont âgées, qu'ils ont dû réaliser des travaux, qui n'ont absolument pas envie d'entendre parler de quoi que ce soit c'est extrêmement compliqué pour arriver à sortir ces projets.

Je peux vous fournir la liste de la totalité des emprises sur la voirie qui aurait dû être gérée précédemment mais non réalisée sur la totalité de CARROS. D'où un retard sur un certain nombre de projets.

La bonne nouvelle sur la route des Plans est que nous devrions réaliser cette année une grande partie du cheminement piéton si nous arrivons à débloquer 'chemin de la Téréhentine' entre l'Ecole Simone VEIL et la Téréhentine. Si nous n'arrivons pas à débloquer la situation, nous travaillerons aussi du côté du rond-point FRESCOLINI en direction du chemin des Pesquiers où nous devrions avoir un cheminement piéton un peu plus confortable.

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD donne la parole à Monsieur Ludovic OTHMAN.

Monsieur Ludovic OTHMAN : *quelques mots, Chers collègues Elus de la Majorité, de l'opposition, Mesdames, Messieurs de l'assemblée, je me permets de revenir sur l'analyse du groupe de l'opposition du Conseil Municipal du 28 mars 2023. Contrairement à Monsieur Jean-Louis ALUNNO, j'ai travaillé pendant la fête Pascale, justement pour pouvoir avancer.*

Dans un premier temps, vous annoncez que la situation de notre commune n'est pas si alarmante dont acte. Certains d'entre vous êtes gérant de sociétés, je pense et j'espère que vous savez lire les chiffres. Pour ma part j'ai appris en tant que gérant de société à lire des bilans et des budgets. Je pense que certaines lignes ont dû vous interpeller.

La première c'est l'épargne brut qui se dégrade et qui est arrêté à 1 662 000 €. Le coefficient de rigidité, 65 % font partie des dépenses obligatoires, notre marge de manœuvre est de 35 %. Avec 35 %, il y a tant à faire.

Malgré la baisse de l'encours de dette attendue en 2023, la dégradation de l'épargne brute annule les efforts et génère une capacité de désendettement à 12 ans (voir le seuil de critique d'alerte).

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) fait un audit sur les communes tous les 6 à 7 ans et vous l'avez lu. Vous avez constaté les écarts sur notre commune. Je rappelle aussi que nous avons eu cet état en janvier 2022 et non lors de notre première élection en 2020.

De plus, ce n'est pas la CRC mais la Préfecture qui prend la décision et nous faisons tout pour être maître du destin de notre commune. Non, la CRC ne nous sert pas d'épouvantail, nous aurions dû peut-être utiliser la gestion de l'ancienne mandature pour faire évoluer CARROS ? Personnellement, je ne pense pas, nous préférons garder notre patrimoine au lieu de le vendre pour financer des projets.

Et, lors de notre arrivée en 2020, nous étions stupéfaits de l'état de notre commune sur le plan financier. Trouvez-vous normal de devoir faire un emprunt de 4 000 000 € huit jours après notre arrivée ? Et vous l'avez dit à plusieurs reprises à Monsieur le Maire, qu'il connaissait les finances de la commune ? Je vous retourne donc ce constat, vous qui étiez à la majorité à cette époque : comment avez-vous pu laisser faire et mettre en péril notre commune ? En vous proposant ? Car je me suis re-penché un peu sur vos bilans :

Le bilan 2014 - 2020, Mesdames Messieurs de l'opposition, vous parlez de confinement, alors, je suis très étonné, en distribuant des chocolats dans la rue alors que nous étions au pic de la crise sanitaire belle preuve de responsabilités !

Réalisation et lancement du parking du village : formidable, personne n'y stationne.

Parking du forum Jacques Prévert, dans votre bilan, vous dîtes qu'il est là. Où est-il ?

Gestion vertueuse des finances publiques baisse de 17 % ! Ah bon ! Dans ce cas, pourquoi la Chambre Régionale des Comptes nous invite à la vigilance.

Lancement avec l'ONF du plan d'aménagement de la forêt : vous avez proposé de l'agroforesterie.

L'éducation et l'accueil de nos enfants avant tout : 1,3 millions en 6 ans, alors que nous avons déjà investi 1,6 millions en trois ans et ce n'est pas terminé.
Je cherche aussi la marge de manœuvre puisque selon vous, nous en avons, certes mais, elles sont extrêmement réduites vu notre coefficient de rigidité. Dotation pendant votre mandature.

Vous avez cherché à nous présenter comme des donneurs de leçons, ces paroles m'ont interpellées aussi.

A quel moment donnons-nous des leçons à nos collègues Elus des alentours. Trouvez-moi une seule phrase du Maire ou de son équipe ne serait-ce que commenter la gestion d'un de ses collègues Elu, chaque commune, chaque Maire a la liberté de gérer sa commune et vous avez eu la chance de pouvoir le faire, nous le faisons actuellement, nous sommes là pour les Carrossois. Donneurs de leçons, mais cette réplique est la preuve de votre manque de maîtrise des dossiers des gestions comptables des finances publiques. Vous ne regardez le spectre que sous quelques critères. Or, quand nous regardons l'ensemble des critères qui servent d'indicateurs d'alerte alors il y a bien une différence entre toutes les villes que vous avez citées, seule CARROS coche des critères d'alerte. Vous nous dites : « nous sommes des donneurs de leçons » quelles leçons donne-t-on quand nous arrivons à nos fonctions avec un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui alerte sur la situation de la commune. Oseriez-vous dire que la CRC est moins compétente que quiconque pour juger la santé financière d'une commune ? Savez-vous qui sont les auditeurs de cette CRC ? Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous puissiez donner la parole à Monsieur Julien JAMET, deuxième Adjoint s'il vous plaît.

Monsieur Julien JAMET : *merci Monsieur le Maire, j'ai travaillé aussi pendant la fête Pascale. Mesdames Messieurs les Elus de l'opposition, je souhaite également revenir sur votre intervention du Conseil Municipal du 28 mars 2023. Vous vous demandiez ce qu'il resterait des 13 pages de notre programme de mandat. Je vais donc reprendre nos engagements 2020 - 2026 pour faire un point devant cette instance.*

Notre programme est différent entre la version 2020 et celle de 2022. Vous devriez le savoir puisque vous aviez repris une partie de notre programme. Cela s'explique par l'orientation budgétaire de notre commune sur le long terme. Je vous rappelle que nous avons réalisé un audit pour connaître exactement la trajectoire financière de la commune sur la durée du mandat. L'auriez-vous oublié ? Nous avons par conséquent adapté ce compte ce programme contrairement à ce que vous de votre côté vous avez toujours voulu cacher au Carrossois lors des deux précédentes élections : à savoir vendre nos terrains pour équilibrer votre budget.

Vous vous inquiétez de notre espace de programme et je vous en remercie car cela nous a permis de lever la tête durant ce week-end Pascal. Quant à l'action que nous menons actuellement, savez-vous que depuis que nous sommes face aux responsabilités, plus de 84 % des actions sont réalisées ou en cours. Je vous invite à faire la distinction entre projets de mandat et réalisations de notre programme. Là encore, vous généralisez et faites preuve d'une approximation hasardeuse qui est particulièrement inquiétante quand on demande aux Elus de faire preuve de sincérité et démagogies. Nous ne sommes pas là pour donner des bons points sur un programme mais force est de constater que vous êtes les seuls à ne pas voir la vitesse à laquelle nous mettons en application notre programme.

Mettre les hommes et les femmes au cœur de nos priorités, consultation numérique et physique pour les sujets engageant l'avenir de la commune, pour les commerces, pour notre propre population, à chaque fois que cela sera nécessaire, c'est fait et cela se poursuivra ;

- *Conseil Municipal des Enfants (CME), c'est fait !*
- *Charte des Elus, c'est fait !*
- *Garantir la sécurité, regroupement de nouveaux agents pour la Police Municipale, c'est fait !*
- *Création de la brigade de l'environnement, c'est fait !*
- *Acquisition d'appareils photos nomades, c'est fait !*
- *Préparer la commune en cas de risques majeurs, c'est fait !*
- *Finaliser le déploiement de la vidéoprotection, c'est en cours, vous l'avez vu, nous avons prévu 641 000 € cette année, pour permettre enfin d'avoir un maillage total de notre commune et vous allez voter contre ce budget ;*
- *Protéger l'environnement et notre cadre de vie, végétaliser la ville, les villages et les plans, nous travaillons dessus, nous remercions les agents des espaces verts pour le travail sans faille, c'est fait ! Et cela se poursuivra, et vous allez voter contre ce budget ;*
- *Rénover et embellir le centre-ville, nous avons travaillé maintenant avec la Métropole pour refaire les trottoirs à proximité du Centre Commercial pour être précis ;*
- *Au niveau du Boulevard de la Colle Belle, de la rue de l'Argilac, de l'avenue des Cigales, de la rue des Selves, nous avons commencé la route des Plans c'est fait ! Et cela se poursuivra ;*
- *Modification du Plan Local d'Urbanisme et Métropolitain, la modification, c'est fait ! Nous avons pu réduire les droits à bâtir c'était le souhait des Carrossois qui nous ont choisis pour les représenter ;*
- *Sanctuariser, protéger les espaces naturels et les poumons verts de CARROS, nous avons enclenché « un arbre / un enfant » et plus de 13 000 arbres seront plantés d'ici la fin du mandat et plus de 250 hectares classés sous le la protection du régime forestier, et tant de projets qui sont en cours c'est fait ! Cela se poursuivra et vous allez voter contre ce budget ;*
- *Prendre soin des habitants, mise en place d'une mutuelle communale pour améliorer le pouvoir d'achat des plus fragiles, c'est fait ! Et vous avez bien vu que nous continuons à travailler main dans la main avec cette mutuelle et avec le C.C.A.S. et regardez autour de nous, plusieurs communes et pas des moindres se sont inspirées de notre initiative ;*
- *Ouvrir le centre de santé en rapportant des recettes à la commune contrairement à votre projet, c'est imminent ;*
- *Construire l'avenir de nos enfants, engager un plan massif de rénovation et de dotation dans nos écoles avec une politique d'investissement, c'est fait ! Et cela se poursuivra ;*
- *Nous avons investi plus d'un million d'euros dans nos écoles et nous réinvestissons cette année encore presque 1 000 000 €, je vous rappelle encore une fois que lors de votre mandat vous avez investi 1,3 millions d'euros sur six ans et vous allez voter contre ce budget ;*
- *Information sur les risques majeurs, préparer la commune et la population à s'adapter aux conséquences des risques climatiques, c'est fait ! Avec notamment la mise en place de GEDICOM ;*

Vous tentez maladroitement de nous faire passer pour des inactifs, malheureusement pour vous, et non pour les Carrossois, nous constatons que c'est bien l'inverse. Je considère qu'une bonne opposition est une opposition constructive, malheureusement, vous bornez un rejet binaire de tout ce qui émane de notre liste quand bien même nous appliquons des points de notre programme que vous aviez récupérés dans le vôtre.

Nous avons tellement de projets de campagne à mettre en place mais nous ne sommes Elus que depuis trois ans, rassurez-vous, notre bilan sera à la hauteur des attentes des Carrossois. Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous puissiez donner la parole à Madame Martine PASSERON, Première Adjointe.

Madame Martine PASSERON : *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans votre discours vous avez mentionné le fait que les coûts de fonctionnement du personnel augmentent et vous déplorez le départ de la quasi-totalité, le mot est fort, des directeurs et responsables de services. Vous en citez quelques-uns sans donner la raison de ces départs. Pour mémoire, depuis notre arrivée nous avons eu une démission au sein du cabinet du Maire ; au Pôle ressources, un agent a eu l'opportunité de pouvoir suivre sa compagne aux États-Unis et de s'y marier prochainement ; un agent des Ressources Humaines a demandé une disponibilité pour*

s'installer sur un autre continent. Au service foncier et urbanisme, un agent contractuel selon votre recrutement a pu intégrer la Métropole et diriger un service plus important avec un salaire en adéquation. Au service financier un agent a réussi le concours de catégorie B et a pu ainsi obtenir un poste à son niveau à la Métropole. Le fait d'avoir travaillé à CARROS semble être un tremplin professionnel. Dans votre discours vous parlez du responsable d'E.COL.E., lui nous quitte prochainement pour un départ à la retraite. Bien sûr nous avons eu un départ pour des raisons d'aménagement et politique, nous ne pouvons pas plaire à tout le monde.

Maintenant, je crois aussi qu'il faut comparer ce qui peut l'être. En 2014, après votre élection dès le lendemain, le responsable de la cuisine centrale a été licenciée sans doute pour satisfaire une promesse de campagne vous pourriez nous expliquer que vous étiez là.

Le directeur des services techniques a demandé une mutation. La directrice financière également. De même le DGS et j'en passe il n'y a pas lieu de chercher les raisons qui pourraient être évidentes, c'est de bonne guerre.

En revanche, je souhaite vous parler de ma situation personnelle, celle que j'ai vécu en 2014, responsable d'un service de 70 agents, il m'a été demandé de revoir leur planning quotidien, réduire leur temps de ménage, de cantine, déplacer les ATSEM sur deux écoles différentes, chaque jour. Ayant toujours travaillé dans le respect tant hiérarchique que vis-à-vis des agents sous ma responsabilité. J'ai préféré partir et demander ma retraite car je ne pouvais plus adhérer à ces restrictions difficiles pour des agents motivés dans leur mission. C'est une réalité je l'ai vécu. Dans mes responsabilités actuelles, je regrette que les difficultés financières que vous avez laissées nous obligent à observer une vigilance pointue sur les charges de fonctionnement, mais c'est nécessaire pour un avenir meilleur. La CRC nous a demandée de revoir le trop plein d'heures supplémentaires accordées chaque mois, certaines sans fondement, sous votre mandature. De même, de revoir l'attribution de primes versées ou celui de la NBI qui est réglementée. Il est certain que ces mises en conformité obligatoires n'ont pas été plaisantes pour les agents mais ni pour nous qui avons maintenant le mauvais rôle. En revanche, nous avons œuvré pour permettre une mobilité interne quand c'était possible, nous avons accepté des promotions internes, nous avons mené une politique ambitieuse de dé-précarisation des emplois en augmentant le temps de travail pour les agents et avons pu titulariser. Je pourrais vous donner le nombre. Connaissez-vous, vous, ce chiffre ? Je vous invite à prendre contact avec moi, ce que vous n'avez jamais fait depuis un an. Les agents qui souhaitent progresser, nous les accompagnons dans leur évolution de carrière et nous ne mettons pas de freins si cette évolution est ailleurs. Depuis notre élection, je travaille avec tout le personnel, j'ai d'ailleurs réuni ce jour l'ensemble du service enfance pour les entendre et apporter des améliorations à leur quotidien. Notre souhait est d'avoir des recrutements en adéquation avec notre projet politique et soyez rassurés, le personnel reste notre priorité car c'est lui qui apporte aux Carrossois un service de qualité de proximité et je l'en remercie. Monsieur le Maire je souhaite que vous puissiez la donner la parole à Monsieur Olivier WSZEDYBYL, Conseiller Municipal délégué aux travaux.

Monsieur Olivier WSZEDYBYL : *merci Monsieur le Maire, j'avais également quelque chose à dire. Très Chers Collègues de l'opposition, vous pointez du doigt la qualité de vie de notre commune mais les Carrossois ne sont pas dupes. Ils voient bien la rénovation de leurs écoles, ils voient bien que leurs enfants ne sont plus obligés d'arrêter leur apprentissage parce qu'il pleut et que leur salle de classe est inutilisable, ils voient bien que les cours de récréation sont remises au goût du jour, ils voient bien que les espaces verts sont entretenus, ils voient la réduction massive des dépôts sauvages, ils voient de la réactivité pour les réclamations de nos administrés qui pour la plupart n'ont jamais eu de retour sur leur demande légitime sous votre mandature.*

Peu importe, qu'ils aient voté ou non pour nous, nous sommes les Elus de CARROS et jamais nous ne fonctionnerons comme vous avez pu le faire auparavant sur la base de clientélisme. Nous rejetons tout cela et nous garderons notre probité.

Les Carrossois voient les routes refaites dans tous les quartiers et notamment, sur l'avenue des Cigales. Toujours en concertation avec les citoyens. Ils voient l'harmonisation du mobilier urbain qui a été abandonné lors de votre mandature, ils comprennent que nous œuvrons à la préservation du quartier des Plans, victime d'une

urbanisation galopante que vous n'avez pas voulu maîtriser car il fallait financer vos projets staliniens. Et, je ne cite pas l'augmentation des impôts que vous avez fait subir aux Carrossois en 2017. Pour notre part, nous évoluons dans une période d'inflation que plusieurs générations n'ont pas connue et malgré tout, nous trouvons des solutions pour ne pas impacter le pouvoir d'achat des Carrossois. Votre seul credo c'est toujours et encore d'essayer d'opposer la ville nouvelle, les plans et le village. Je considère que nous sommes les Elus de tous les Carrossois. Et vous pourrez toujours essayer de diviser nos habitants, nous ne fonctionnerons jamais comme cela. Nous les considérons tous dans le respect de l'intérêt général. Vous qualifiez des Carrossois d'actionnaires c'est une drôle de façon de les considérer alors que notre action n'a de sens que pour l'intérêt de tous.

Vous pointez du doigt la qualité de vie de CARROS, alors je tiens à vous rappeler que le classement des villes et villages où il fait bon vivre de 2023 place CARROS à 804ème place sur 34 000 communes en France. Ce sont près de 198 critères qui sont analysés et répartis dans 10 catégories : qualités de vie, sécurité, santé, transport, commerce, services, protection de l'environnement, éducation, solidarité, sport et loisirs, attractivité immobilière, tous les critères proviennent de sources officielles il n'y a aucun élément déclaratif. En 2021, CARROS se positionnait à la 1026ème position. On ne progresse pas dans classement sans amélioration du quotidien de nos administrés.

De ce fait, je note un écart conséquent entre ce que vous dites et la perception des Carrossois. Vous jouez sur la peur, l'approximation et la division. Nous poursuivrons sur l'écoute, la considération de chacun et la transformation de notre commune pour les préparer aux enjeux du futur. Notre bilan, Monsieur est déjà bien meilleur que le vôtre. A ce propos qu'en est-il du vôtre justement ? Une école déjà trop petite en bord de route, beaucoup trop chère, un centre de santé contractuellement défaillant bâti sur des fondations spéciales sans assurance de dommages ouvrages, un parc de la Tourre monté à la hâte pour quelques ambitions électorales sur lequel nous avons été obligés de tout revoir. Ce qu'il reste de votre bilan Monsieur, se trouve à la page 20 du dernier Conseil Municipal à la ligne épargne nette et je vais vous l'apprendre vous êtes en négatif.

Aussi, à votre question qui est le Maire de CARROS ? Je vais vous répondre, le Maire de cette commune est la personne que les Carrossois ont élu par trois fois à vos dépends, la personne qui vous a dépassé avec près de 500 voix d'avance, le Maire de cette ville, c'est Philippe, Olivia, Léonard, Sandra, Alain, Géraldine, Patrice, Brigitte, Allan, Agnès, Frédéric, Sihem, Paul, Sandra, Stéphanie, Virginie, Ludovic, Valérie, Alain, Christine, Christophe, Fabienne, Julien, et Martine cette équipe est menée par son leader, il est le maire de CARROS, également, Conseiller Métropolitain et Conseiller Départemental, il siège ici, sous le Drapeau Français, Européen et il s'appelle Yannick Bernard, ne vous en déplaise. Monsieur le Maire j'ai terminé. Applaudissements.

Monsieur Jean-Louis ALUNNO : « *votez contre le budget pour une opposition est tout à fait naturel parce que si on votait pour ce budget, il n'y aurait pas d'opposition. Sur un budget soit on est pour, soit contre, sinon c'est très bien* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : vous pourriez aussi vous abstenir. Vous êtes contre les actions que nous mettons en place au profit des Carrossois.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune, par chapitre et par nature et par autorisation de programme ;

• De donner à Monsieur le Maire, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

• D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges, d'un montant de 100 000 € pour se prémunir des risques liés aux dossiers contentieux existants notamment en matière d'urbanisme et de personnel ;

• D'abonder la provision pour créances douteuses existante au compte 6817, de 16 000€, pour faire face aux risques de non-recouvrement des créances de plus de deux ans, soit une provision globale après constitution 2023 de 35 986,92 € ;

• D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette présente délibération.

Le vote est majoritaire :

Pour : 26

Contre : 6, Estelle BORNE ; Stéphane REVELLO ; Jean-Louis ALUNNO & **Pouvoirs :** Marie-Christine LEPAGNOT ; Evelyne DEPOYS ; Graziella SANTI.

40/2023 - Budget Principal, M14- Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Considérant qu'il est proposé de reconduire en 2023, les taux votés par la commune en 2022, pour l'ensemble des 3 taxes de la fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,22 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,51 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,34 %,
- Majoration de la taxe d'habitation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20 % de 19,34 % soit 3,868 %.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

De fixer pour l'année 2023, les taux d'impôts directs locaux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,22 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,51 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,34 %,
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20 % de 19,34 % soit 3,868 %.

INTERVENTION

Monsieur Stéphane REVELLO : « *je profite de dire un mot sur ces magnifiques interventions pleines d'émotions et malheureusement une très mauvaise pièce de théâtre* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : il était légitime de vous répondre et je vous demande à rester sur le point en cours s'il vous plait. En revanche, je vous invite de nouveau à venir me voir, mais malgré mes invitations, je ne vous ai pas encore rencontré.

Autrefois, vous aviez pris un engagement de ne pas augmenter les impôts à CARROS. Engagement non tenu. De notre côté, nous avons pris cet engagement de ne pas augmenter et nous le tenons.

Le vote est unanime.

41/2023 - Actualisation des tarifs pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure T.L.P.E. 2024

Rapporteur **: Monsieur Ludovic OTHMAN,** *Adjoint délégué au sport, au commerce, à l'emploi et au développement économique, et à la vie associative*

Considérant que, les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Considérant que, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 6 % pour 2022 ;

Considérant que, les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, les tarifs maximaux selon l'article L. 2333-9 du C.G.C.T. présentés à l'aide de tableaux (pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) ou pour les enseignes / les tarifs majorés article L. 2333-10 du C.G.C.T. ;

Considérant que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie ;

Considérant que, les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

- la délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2023 pour une application au 1er janvier 2024) ;
- sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- D'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. pour l'année 2024
- D'exonérer, en application de l'article L. 2333-8 du C.G.C.T., totalement :
    - les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
    - les pré-enseignes inférieurs ou égales à 1,5 m² ;
    - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Le vote est unanime.

42/2023 - BUDGET PRINCIPAL, M14 - Ajustement et mise à jour des crédits de paiements et de l'échéancier de l'autorisation de programme Simone VEIL - Exercice **2023**

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

Considérant que, les crédits de paiement 2023 proposés sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune de CARROS ;

Considérant le montant actuel de l'autorisation de programme, fixé à 5 640 000 € ;

Considérant que, le disponible sur l'autorisation de programme n° 201701 « Construction de l'école Simone VEIL », à savoir 409 541,94 € est suffisant pour couvrir les dépenses à intervenir sur l'exercice 2023, et qu'il n'est pas nécessaire de revaloriser son montant ;

Considérant qu'il convient cependant, d'ajuster l'échéancier de crédits de paiements, sans modification du coût global.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'approuver la mise à jour des crédits de paiement 2023 de l'autorisation de programme n°201701 « Construction de l'école Simone Veil », et de facto l'ajustement de l'échéancier des crédits de paiements s'y afférent comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
ECOLE/2017 CONSTRUCTION ECOLE SIMONE VEIL	5 640 000,00	0,00	5 640 000,00	5 230 458,06	238 357,00	171 184,94	0,00

• D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le vote est unanime.

RESSOURCES HUMAINES

43/2023 - Modification du règlement du Compte Epargne Temps (CET)

*Rapporteur : **Martine PASSERON**, Adjointe déléguée aux Instances, à la Gestion des Ressources Humaines, aux Relations au Personnel et au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (C.D.G. 06)*

Les agents de la commune de Carros ont la possibilité de demander la monétisation de cinq jours de CET (au-delà de 16 jours épargnés).

Dans certaines situations lorsque des agents partent à la retraite, ils se retrouvent avec un nombre de jours épargnés important pouvant aller jusqu'à 60 ou 70 jours.

Pour certains agents et en fonction des postes ce nombre de jours épargnés à poser ne leur permettent pas de quitter leur service dans des conditions satisfaisantes. En effet, le délai de recrutement pour remplacer l'agent sortant est parfois long et pour certains postes, une période de tuilage est nécessaire pour une bonne transmission des dossiers.

Il est en conséquence proposé, sous réserve des nécessités de service de permettre aux agents qui en font la demande et sous couvert de la hiérarchie, d'autoriser la monétisation de 20 jours aux agents quittant la collectivité pour une mise à la retraite.

Considérant que, les agents de la ville peuvent demander la monétisation de cinq jours de CET ;

Considérant que, pour des nécessités de service, lorsque l'agent a demandé sa mise à la retraite, il est nécessaire de relever le plafond de jours à monétiser pour faciliter la transmission des dossiers ;

Considérant qu'il est nécessaire, de relever ce plafond à hauteur de 20 jours.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- De décider de relever le plafond de monétisation du CET à 20 jours (au-delà de 16 jours épargnés) pour les agents ayant demandé leur mise à la retraite et sous réserve des nécessités de service ;
- De fixer au 1er avril 2023, la date d'effet des dispositions de la présente délibération ;
- De dire que, les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Le vote est unanime.

44/2023 - Mise à jour du tableau des emplois et Annexes

*Rapporteur : **Martine PASSERON**, Adjointe déléguée aux Instances, à la Gestion des Ressources Humaines, aux Relations au Personnel et au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (C.D.G. 06)*

Cette délibération importante a pour objet de présenter tous les emplois créés par la commune de CARROS. Pour chacun de ces emplois il est précisé, les caractéristiques, cadres d'emplois, filières, grades, fonctions, temps de travail, postes pourvus ou vacants.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois pour suivre l'évolution des postes et des grades des agents territoriaux.

Afin d'améliorer les informations, les collectivités doivent se conformer aux exigences de l'instruction budgétaire et comptable et ainsi ajuster régulièrement l'état des postes budgétaires aux postes effectivement pourvus. C'est un planning important pour le suivi de l'évolution du personnel.

D'une part, ce présent rapport présente les créations d'emplois liés aux prévisions de recrutement dans les services, d'autre part, les suppressions et créations liés aux besoins dans les services, enfin, les ajustements des emplois budgétaires liés aux exigences de l'instruction budgétaires et comptables.

En annexe 1, nous retrouvons les modifications des emplois.

Et, l'annexe 2 intègre l'ensemble de ces modifications au tableau des emplois permanents.

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'améliorer les informations, les collectivités doivent se conformer aux exigences de l'instruction budgétaire et comptable et ainsi ajuster régulièrement l'état des postes budgétaires aux postes effectivement pourvus.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents pour suivre l'évolution des postes et des grades des agents territoriaux notamment dans le cadre de l'évolution des carrières des agents à la suite de nominations d'avancement de grade, de promotion interne, ou de concours.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- D'approuver l'ensemble des modifications apportées au tableau des emplois permanents à compter du 15 avril 2023 ;
- De prendre acte que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INTERVENTIONS :

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD remercie le travail des agents de direction des Ressources Humaines concernant la mise à jour de la totalité des emplois de la collectivité. Une gestion beaucoup plus saine à travers la réalisation de ce document qui indique le grade, la filière et les attributions...

Madame Estelle BORNE : *« je pense que cette délibération n'est pas claire, j'aurais préféré un tableau. Vous avez supprimé des postes de cadre A. Je suis agent de la ville de CARROS, et il me semble que ce serait une opportunité de promouvoir les agents en interne. Ici, vous avez supprimé un poste et vous allez sûrement prendre un agent contractuel ? Pourquoi ne pas privilégier une promotion en interne ? Par ailleurs, on supprime le poste de cadre A, comment une personne de catégorie B va pouvoir évoluer » ?*

Madame Martine PASSERON : *je ne sais pas quel est le tableau que vous regardez ?*

Madame Estelle BORNE : *« Je n'ai pas le tableau ».*

Madame Martine PASSERON : *il faut savoir que parfois on supprime un poste. Un agent qui va avoir une promotion est cadre B, il va être B +, il va falloir supprimer le poste cadre B, on va le supprimer parce qu'à un moment donné ce ne serait pas logique. Et on va créer le poste cadre B+.*

Madame Estelle BORNE : « *je ne comprends pas pourquoi avoir supprimer deux postes de cadres A » ?*

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : nous revenons sur l'organigramme. Pour un certain nombre de postes que vous évoquez, une partie de leur activité est redistribuée différemment. Nous ne remplaçons pas, poste pour poste, nous adaptons notre organigramme (pour éviter d'avoir recours à un nombre important de directeurs ; permettre la promotion interne, la formations, les recrutements dans le but des progrès des agents). Des postes ont disparu et d'autres ont été recréés. La balance était disproportionnée depuis un certain temps. Enfin, nous avons fait cette mise à jour où tous les postes sont numérotés sur la commune. Ce qui était une difficulté au début en termes de gestion. Le tableau est en annexe de la délibération. Nous pouvons vous le retransmettre en numérique pour une meilleure visibilité et pour votre analyse. Vous verrez que ce document de gestion permet d'être le plus efficace possible, et permet d'ouvrir des recrutements car nous avons une structuration de notre commune qui est ainsi. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des postes de directeurs, cadres A par dizaines. Nous préférons avoir une équipe plus resserrée permettant de travailler avec moins de directeurs, d'avoir des recrutements sur des catégories B et C et d'avoir une meilleure réalisation du service public auprès des Carrossois.

Vis-à-vis de ces suppressions de postes, si nous avons des besoins, nous recrutons des fonctionnaires et c'est ce que nous avons réalisé à chaque fois que cela est possible.

Quand nous ne trouvons pas, nous sommes obligés de prendre des agents en contractuel. Lorsque vous évoquez le poste supprimé, il s'agit d'un départ à la retraite (sur le développement économique, sur une compétence qui n'est pas celle de la commune), nous n'allons pas reproduire la même erreur.

Madame Estelle BORNE : « *est-ce qu'il est possible d'organiser un rendez-vous avec Madame Passeron de façon à prendre connaissance des postes. Je suis pour la promotion interne. J'aimerais obtenir quelques réponses complémentaires à mes interrogations ».*

Madame Martine PASSERON : si la personne en a les compétences, je suis pour également dès que cela est possible. D'ailleurs nous l'avons déjà fait pour certains agents.

Le vote est unanime.

URBANISME & FONCIER

45/2023 - Avenant n° 1 au bail commercial entre la commune de CARROS et la société Riviera Cuisine Pro - Modification de surface

*Rapporteur : **Ludovic Othman**, Adjoint au sport, au commerce, à l'emploi et au développement économique et à la vie Associative*

Considérant que, la Commune de Carros met à la location des locaux au Centre Communal de la Grave afin de permettre aux entreprises carrossoises d'exercer leurs activités ;

Considérant, la demande de la Société RIVIERA CUISINE PRO, de réduire de 90 m² sa surface louée.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'approuver l'avenant n° 1 au bail commercial de la société RIVIERA CUISINE PRO ;
• D'autoriser Monsieur le Maire, Yannick BERNARD, à signer l'avenant de modification de surface de la Société RIVIERA CUISINE PRO ci-joint.

Le vote est unanime.

46/2023 - Convention d'occupation précaire entre la commune de CARROS & la société Pur et Sens- location de 90 m2 du lot n° 106

*Rapporteur : **Ludovic Othman**, Adjoint au sport, au commerce, à l'emploi et au développement économique et à la vie Associative*

Considérant que, la Commune de Carros met à la location des locaux au Centre Communal de la Grave afin de permettre aux entreprises carrossoises d'exercer leurs activités ;

Considérant que, 90 m² ont été libérés sur le lot n° 106 ;

Considérant, le courrier de la Société PUR & SENS sollicitant la location de 90 m² du lot 106.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'approuver la convention d'occupation précaire de mise à disposition de locaux ci jointe ;
• D'autoriser Monsieur le Maire, Yannick BERNARD, à signer la convention d'occupation précaire entre la commune et la Société PUR & SENS.

Le vote est unanime.

21 h 01 Sandra BERTIN avait donné un pouvoir à Olivia CHAUVAC et quitte la séance.

47/2023 - Vente Amiable- LOT B- 2 086 m²- parcelle section BN n° 116 sise route Jean Natale- Lieudit Leï Traverso au profit de la S.A.S. ONE KEY PROMOTION représentée par son Président Monsieur Alfredo de Jésus FERREIRA au prix de 300 000,00 euros

*Rapporteur **Alain SERVELLA**, Adjoint à l'Urbanisme et au Foncier*

Considérant que, la parcelle nouvellement cadastrée section BN n° 116 (ex. section A n°264 puis section A n° 1398) située en zone UFc1 du P.L.U.M. - Modification de Droit Commun approuvée le 06/10/2022 - lieudit « Leï Traverso » - Lot B – d'une contenance cadastrale de 2 086 m² fait partie intégrante du domaine privé de la Commune ;

Considérant que, la parcelle cadastrée section A n° 264 a été divisée comme il suit :

- Lot A de 1 602 m² devenu section A n° 1397 puis BN n°114 vendu par acte du 16 février 2023 à Madame DI-PIZZO et Monsieur HIDALGO au prix de 215 000 euros ;
- Lot B de 2 086 m² devenu section A n° 1398 avec création d'accès règlementaire et nouvellement cadastré section BN n° 116 ;
- Lot C de 294 m² devenu section A n° 1399 puis section BN n° 113 vendu en dation à la SCI LEADENYS, propriétaires riverains, par acte du 15 juin 2020 ;

Considérant, la mise en publicité effectuée par la municipalité via son site internet ;

Considérant que, la vente de ce foncier se fera à l'amiable et résulte de la seule gestion du patrimoine privé de la commune pour les besoins de la collectivité ;

Considérant que, Monsieur FERREIRA Président de la S.A.S. ONE KEY PROMOTION à mandater l'agence CONTESSO sise 5, avenue des Cigales 06510 CARROS, sous la forme d'un mandat écrit dit mandat de recherche référencé n° 2461 en date du 10 janvier 2023 ;

Considérant que, l'agence CONTESSO est un intermédiaire dont les honoraires exclusivement à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 18 000 euros ;

Considérant que la S.A.S. ONE KEY PROMOTION représentée par Monsieur FERREIRA s'est portée acquéreuse du Lot B, cadastré section BN n° 116, d'une contenance de 2 086 m² au prix de 300 000,00 euros, commission d'agence, frais d'acte, d'enregistrement et de publication à sa charge ;

Considérant que, Monsieur FERREIRA président de la S.A.S. ONE KEY PROMOTION s'engage à faire de ce bien sa résidence principale.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'autoriser, Monsieur le Maire, à procéder à la vente amiable du Lot B, cadastré section BN n° 116 sis lieudit « Leï Traverso » - Route Jean Natale, d'une contenance cadastrale de 2 086 m² au profit de la S.A.S. ONE KEY PROMOTION représentée par son président Monsieur Alfredo de Jésus FERREIRA au prix de 300 000,00 euros en sus la commission d'agence d'un montant de 18 000, 00 euros, ainsi que les frais d'acte, d'enregistrement et de publication à sa charge ;

• D'autoriser, Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente amiable de ce lot dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont les actes seront dressés par un notaire dans les conditions de droit commun ;

• D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la promesse de vente, l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à leur passation ;

• De stipuler que, les frais d'agence et les frais afférents aux actes seront à la charge du futur acquéreur ;

• De convier les actes à établir à Maître Nicolas MEUROT, notaire, (Office Notarial S.C.P. MEUROT-GAGNARD - 200, chemin de la Culasse - Résidence « Lou Castelet » 06510 CARROS).

INTERVENTIONS

Monsieur Stéphane REVELLO : « *nous comprenons la vente de ce terrain par son positionnement et j'aimerais avoir quelques précisions pour la suite, est-ce que ces sommes qui rentrent dans les caisses de la ville serviront au fonctionnement ou à de l'investissement futur* » ?

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : dans un premier temps, à rembourser tout ce qui a été dépensé pour pouvoir les vendre. Sous votre mandature il avait été décidé la vente de ses terrains. Nous avons poursuivi puisque c'était lancé, nous avons investi 258 000 €.

Monsieur Stéphane REVELLO : « *c'était 70 000 € pour l'accessibilité du terrain, alors je ne vois pas le reste* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD apporte quelques détails sur les grands postes (viabilisation des terrains en 2022, 14 000 € ; il a fallu rajouter 3 900 € pour la viabilité ; 5 000 € pour les postes de branchement, une dépense de 720 € pour les annonces de commercialisation ; il a fallu refaire un plan de calage avec le géomètre 4 400 € ; des voiries et des réseaux divers pour pouvoir accorder une partie des terrains 13 000 € ; des travaux pour les réseaux d'eau pluviales 8 445 €...).

Monsieur Alain SERVELLA : « *il y a aussi les frais pour la vente / achat du terrain à X, un triangle qui n'avait pas été prévu dans l'ensemble* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD transmettra le tableau pour le visualiser précisément en détail. Aujourd'hui les sommes investies pour la vente de ce terrain s'élèvent à 258 786 €. Il y a une première facture qui est élevée pour un montant de 61 000 €. Il a fallu faire un mur permettant l'accès à ces terrains. Cette somme d'argent nous permet de ne pas avoir recours à l'emprunt. Ces sommes font partie des 7 000 000 € que nous investissons pour l'année prochaine.

Monsieur Alain SERVELLA : « *j'ai suivi cette affaire de très près car je m'y rends régulièrement, j'ai constaté que les réseaux étaient dans un état déplorable car ils sont réalisés en dépit du bon sens. Je m'attends encore à une prochaine facture* ».

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD : le but est de pouvoir vendre, ce qui nous permettra de rentrer de l'argent et c'est favorable d'investir une partie des sommes sur la vente de ces deux terrains pour l'investissement.

Le vote est unanime.

48/2023 - Convention d'occupation du Domaine Public- Maison pluridisciplinaire de Santé – Fixation de Tarif

*Rapporteur : **Fabienne BOISSIN,** Adjointe déléguée aux affaires sociales, à la santé, aux personnes en situation de handicap & Vice-Présidente du C.C.A.S.*

Considérant ce qui suit :

Afin de favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé la construction d'un bâtiment de plus de 900 m2 a été réalisée. Il a été livré en février 2021, sur la base d'un projet de gestion mutualiste sans mise en concurrence dont le mode de fonctionnement était largement adossé à une subvention d'équilibre annuelle dont le montant selon l'hypothèse était de plusieurs centaines de milliers d'euros hors investissement estimé à un million.

Après de long mois d'échanges et une transaction, un cahier des charges pour une mise en concurrence a été lancé. Deux postulants ont exposé leur projet, et, MMF Santé a été retenu sur la base d'une Maison de Santé pluridisciplinaire.

Cette Maison de Santé permet de réunir sur un même site : médecins généralistes, et spécialistes, infirmières, laboratoire d'analyse et de radiologie, diététicienne, podologue... Ainsi que des associations du domaine sanitaire.

Les objectifs de cet équipement sont multiples :

- Développer l'accès aux soins et assurer la continuité de soins de premier recours ;
- Améliorer la coordination et la concertation autour du projet de soins et du parcours du patient (collaborations pluridisciplinaires et inter-secteurs notamment en relation avec l'institut Arnaud TZANCK) ;
- Accueillir dans des conditions normales d'exercice le CMP LENVAL ;
- Etendre le champ de l'exercice professionnel à la prévention et à l'éducation sanitaire ;
- Participer activement à la formation et à l'accueil des étudiants ;
- Développer l'attractivité du territoire pour de nouveaux professionnels.

L'occupant prenant à sa charge les investissements liés aux pratiques médicales, il est proposé une convention d'une durée de 12 ans, à compter du 15 avril 2023 jusqu'au 14 avril 2035, sans possibilité de reconduction tacite.

La convention pourra faire l'objet d'un renouvellement sur demande expresse de l'occupant, une clause de revoyure est prévue en ce sens dans la convention qui a pour objet de définir les conditions d'occupation et les modalités de calcul de la redevance de l'occupant de la maison de santé pluridisciplinaire de Carros.

Afin de permettre à l'occupant de réaliser les travaux et de déployer progressivement son activité les aménagements suivants ont été convenus :

- Deux mois de gratuité de loyer soit jusqu'au 14 juin 2023 ;
- Un tarif plein, lié au taux de remplissage au plus tard le 30 juin 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• De valider les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public de la commune de Carros au profit de MMF Santé, représenté par Monsieur GIRARDIN, pour une durée de 12 ans à compter du 05/04/2023 jusqu'au 14/04/2035 ;

• De fixer le tarif d'occupation comme suit 200 € /M2 annuel net de taxes et hors charges pour la totalité du bâtiment sauf les m2 sous conventionnés au CMP LENVAL par l'occupant sur une base de 150 € /m2 annuel net de taxes et hors charges ;

• De dire que la Taxe sur le Foncier Bati sera refacturée à MMF Santé en sus des loyers ;

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente, ainsi que tous actes et documents y afférents, avec le représentant de MMF Santé ;

• De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2023 à hauteur de 50 000 euros et que sur les budgets suivants cette recette atteindra plus de 170 000 euros.

Je tenais aussi à préciser que la création d'un Centre de Santé n'est pas de la compétence d'une commune d'où la difficulté que nous avons rencontrée pour élaborer ce projet. Après tant de difficultés, nous pouvons être fiers d'avoir ce nouveau Centre sur CARROS pour nos Carrossois, pour toutes les familles et pour protéger la santé de chacun.

INTERVENTIONS

Monsieur Stéphane REVELLO : « *évidemment, nous sommes ravis d'entendre que le Centre de Santé va ouvrir. Quoiqu'il en soit, même quand ce n'est pas forcément du ressort de la commune, il est vrai que sinon, on ne fait plus rien et quand on veut miser sur des éléments importants pour nos Carrossois, c'est important de mettre l'accent sur ces éléments, encore une fois, nous sommes ravis et nous serons présents pour le soutenir* ».

Madame Fabienne BOISSIN indique que par rapport à la compétence de la commune, le choix est que le projet soit géré par des professionnels de santé qui ont fait leurs preuves.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD reprécise qu'il y a eu un appel à projet pour la sélection de MMF Santé. Sur le sujet de la santé, nous pouvons nous féliciter collectivement et remercier le travail des services ainsi que celui de l'Adjointe. La signature de cette convention est une excellente nouvelle. Beaucoup de travail reste à envisager pour voir la finalité, le résultat pour lequel le modèle nouveau a été construit. Les recettes attendues s'élèvent à environ 170 000 € en vitesse de croisière. Nous avons sorti un projet totalement équilibré dans l'intérêt des Carrossois. La notion de parcours de Santé est importante également au profit de tous les habitants de la vallée du Var, Gattières, Colomars, ... un écosystème médical dont nous pouvons avoir tous besoin.

Le vote est unanime.

VIE LOCALE - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, EVENEMENTIEL

49/2023 - Avenant relatif au renouvellement de la convention de mise à disposition d'Equipements de Tennis et Tennis-Padels avec le Tennis Club de CARROS (T.C.C.)

*Rapporteur : **Alan TITONE**, Conseiller Municipal*

Considérant que, dans le cadre de son soutien au tissu associatif sportif, la commune de CARROS contractualise avec les clubs les modalités de partenariat visant à régulariser et harmoniser ses différentes prestations en faveur de la vie associative. Le Tennis Club de CARROS (T.C.C.) bénéficie depuis 2022 d'une convention de mise à disposition d'équipements de tennis, d'une durée d'une année. Aussi, au regard du bon fonctionnement de ce partenariat et du caractère d'intérêt général lié aux actions du Tennis Club de CARROS, il est proposé au conseil municipal, de renouveler cette convention sur une durée de ~~1 an~~ 6 mois par un avenant conformément à l'article 4 de la convention susnommée.

Considérant, la politique sportive municipale et notamment son axe d'aide aux associations sportives ;

Considérant qu'il convient de contractualiser avec les associations sportives afin de définir les obligations et responsabilités de chacun ;

Considérant que, les actions et les manifestations sportives développées par l'association sportive Tennis Club de CARROS concourent à la promotion de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

• D'autoriser Monsieur le Maire, Yannick BERNARD, à signer l'avenant prolongeant d'une année, la convention de mise à disposition d'équipements à l'association sportive : TENNIS CLUB DE CARROS (T.C.C.)

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD précise qu'il y a une petite erreur dans la délibération, il est écrit : « un an » mais il s'agit bien de six mois, à corriger avant envoi au contrôle de la légalité.

Madame Estelle BORNE : *« pourquoi 6 mois » ?*

Monsieur Alan TITONE : *nous avons reçu les chiffres tardivement et nous n'avons pas eu le temps de tout analyser et travailler en collaboration avec Ludovic OTHMAN, la direction du sport et Monsieur le Maire, d'où le choix pour 6 mois pour étudier toutes sources de revenus...*

Madame Estelle BORNE : « en fin de compte, il semble que cela fonctionne très bien et je souhaiterais obtenir si possible, l'étude que vous êtes en train de réaliser. Il est vrai que pour autant pour le tennis c'est parfait car cela donne une bonne image à CARROS et beaucoup sont très satisfaits d'y venir. Je voudrais savoir combien cela revient au club ? La commune paye l'électricité, est ce que nous payons tout » ? ...

Monsieur Ludovic OTHMAN : *nous vous associerons volontiers par rapport à tout ce que nous avons pu apprendre. Comme Alan vous l'a dit, j'ai tout reçu tardivement, et c'est vrai que la Présidente est très sollicitée en ce moment en raison de sa vie professionnelle. Néanmoins, voici quelques informations, nous avons 340 adhérents licenciés, 250 hommes et 97 femmes, nous avons 53 % de Carrossois sur le Tennis et le Tennis Padels, 124 adhérents en plus cette année, nombre de licenciés au padle 35 %, la dynamique padle du TCC est supérieure*

à celle du comité des Alpes-Maritimes. Nous avons une vraie dynamique concernant le sport padle à Carros, en revanche, la Présidente a mis en place une école de padle enfants le mercredi et samedi et, une école de padle adultes le mercredi et samedi. Elle organise des stages organisés sur les vacances et elle fait un tournoi homologué tous les mois.

Les recettes annuelles générés sont utilisées pour la vie du club et son fonctionnement, école et tennis de padle, achat de matériels, balles, ... Il y a de nombreux recrutements de salariés, d'après le bilan, un responsable, un sportif, un enseignant padle, deux agents de vie du club d'accueil et cours, et en alternant marketing du sport. Ce sont les informations que je peux apporter. Nous étudions actuellement tout ce que nous avons reçu hier soir et je m'associerai avec vous lors de la lecture de l'ensemble des documents.

Le vote est unanime.

EDUCATION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

50/2023 - Correction d'erreur matérielle de la délibération n° 117/2022 relative à l'intervention d'un Psychologue au titre de l'année 2022-2023 - Convention annuelle de partenariat entre la commune de CARROS et le Psychologue

*Rapporteur : **Valérie POZZOLI**, Adjointe à l'Education, l'Enfance et la Petite Enfance*

Considérant l'erreur matérielle dans l'article 3 « conditions financières » de la convention 2022-2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger ladite erreur.

Il est convenu, modifié et arrêté ce qui suit

Il est modifié les montants qui conviennent comme suit :

- 70 euros de l'heure, pour les réunions de préparation des interventions avec les différents services, pour la participation à des réunions qui visent à l'élaboration d'outils, et pour la rédaction des comptes rendus des groupes thématiques, pour la préparation des ateliers avec les parents ;

- 70 euros de l'heure, pour les temps d'intervention sur les équipes ou face au public en collectif ;

- 60 euros par séance, pour les rendez-vous individuels agents et usagers.

Tous les autres articles du dit contrat n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- D'approuver la délibération rectificative ;
- De fixer les tarifs d'interventions du psychologue comme suit :

  - 70 euros de l'heure, pour les réunions de préparation des interventions avec les différents services, pour la participation à des réunions qui visent à l'élaboration d'outils, et pour la rédaction des comptes rendus des groupes thématiques, pour la préparation des ateliers avec les parents ;
  - 70 euros de l'heure, pour les temps d'intervention sur les équipes ou face au public en collectif ;
  - 60 euros par séance, pour les rendez-vous individuels agents et usagers ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant n° 1, portant sur la rectification des tarifs indiqués à l'article 3, de la convention de partenariat annuelle avec le psychologue.

INTERVENTIONS

Monsieur Stéphane REVELLO : « on *aurait souhaité avoir la différence avec les modifications d'aujourd'hui* ».

Madame Valérie POZZOLI : « *ces tarifs étaient convenus au départ, mais dans la Convention il y a eu erreur de montants à savoir 50 euros pour les toutes les prestations. On est passé à 70 euros et 60 euros en fonction de la prestation donnée. Ce qui était convenu avec la psychologue* ».

Le vote est unanime.

DECISIONS DU MAIRE

51/2023 - Décisions du Maire

*Rapporteur : **Yannick BERNARD**, Maire de la commune de CARROS ; Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes et Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur*

2023-27 - Convention de partenariat tripartite entre la commune de CARROS, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) & l'artiste Mona BARAGLI - Dans le cadre du projet de résidence "Rouvrir le Monde" au Centre International d'Art Contemporain (CIAC)

2023-28 - Convention de partenariat tripartite entre la commune de CARROS, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) & la Cie la Lyre - Dans le cadre du projet de résidence "Rouvrir le Monde" à la médiathèque André VERDET du 10/07 au 21/07/2023

2023-29 - 22MAP019 Marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de vidéosurveillance sur les communes de Carros et du Broc, il s'agit d'un groupement de commande ville de Carros et ville du Broc
- Lot 1 - Ville de Carros / entreprise AZETCO ; Lot 2 - Ville du Broc entreprise AZTECO

2023-30 - 23MAP002 Intermédiation immobilière en vue de la vente de biens immobiliers Accord-cadre multi attributaires, entreprises sélectionnées : Century 21 avec un taux appliqué à 5 % & Agence Fusini avec un taux appliqué à 4%

2023-32 - Convention de mise à disposition de la salle de spectacle Juliette GRECO à titre gracieux à l'association "Poussières d'Etoiles"

2023-33 - Convention de mise à disposition de la salle de spectacle Juliette GRECO à titre gracieux à l'association "les Rencontres Chantantes"

2023-34 - 22MAP036 Marchés de confortements de talus et sécurisations des parois sur la commune de Carros, avec l'entreprise EUROP ACRO

2023-35 - Demande de subventions auprès de DRAC PACA ; de la Région Sud Alpes Côte-d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes au titre des actions culturelles 2023 de la commune CARROS

2023-36 - Demande de subventions auprès de la CAF et de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville concernant l'action sociale pour la mise en place des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité de la ville de CARROS

2023-37 - Plan de services abonnement profil acheteur entre la commune de CARROS et SICTIAM - renouvellement Marchés sécurisés

2023-38 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 06 & de la Préfecture des Alpes Maritimes relative à l'extension de la vidéo protection phase 2023

2023-39 Portant renouvellement de la location du parking ARTILAB au profit de la S.A.S. INFINIUM logistics solutions

L'ensemble des membres du Conseil Municipal **prend acte** de ces Décisions du Maire.

Monsieur le Maire, Yannick BERNARD remercie l'ensemble des Membres du Conseil Municipal pour les prises de paroles. Il indique que ces performances budgétaires sont réalisées dans une situation inédite entre la crise sanitaire, la crise climatique, la guerre en Ukraine, aujourd'hui, l'inflation. Il souligne les trésors d'ingéniosité dans notre collectivité pour nous en sortir et le fait de sentir tout le monde concerné fait plaisir pour les prochaines années à passer ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire, Yannick BERNARD** remercie l'ensemble des Membres du Conseil Municipal pour les prises de paroles et lève la séance à 21 h 26.

Invitation au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **9 mai 2023 à 18 h 30.**

Le Maire	La Secrétaire de séance Conseillère Municipale	La Secrétaire de séance Première Adjointe (pouvoir)
Yannick BERNARD	Sihem BEN KRAIEM	Martine PASSERON